Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2020 Numéro de version 7 Révision: 09.01.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **KEMPEROL V 210 / BR (A), (B), (M)**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Utilisation identifiée: Seulement pour les utilisateurs professionnels!
- **Emploi de la substance / de la préparation** Étanchement
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
KEMPER SYSTEM GmbH & Co. KG
Holländische Strasse 32-36
34246 Vellmar
Deutschland / Germany
Telefon: +49 (0)561 / 8295-0
Telefax: +49 (0)561 / 8295-5110
E-Mail: MSDS@KEMPER-SYSTEM.COM
- **Service chargé des renseignements:** research & development
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen
Langenbeckstraße 1; Gebäude 601; 55131 Mainz
Tel. Nr.: +49 (0)6131 / 19 24 0
Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz
ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Repr. 2	H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** styrène
- **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:** EUH208 Contient 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2020 Numéro de version 7 Révision: 09.01.2020

Nom du produit: KEMPEROL V 210 / BR (A), (B), (M)

(suite de la page 1)

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

- **Composants dangereux:**

CAS: 100-42-5 EINECS: 202-851-5 Numéro index: 601-026-00-0 Reg.nr.: 01-2119457861-32	styrène Flam. Liq. 3, H226; Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	25-50%
CAS: 3077-12-1 EINECS: 221-359-1 Reg.nr.: 01-2120791684-40	2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	0,5-2,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas de symptômes prendre un traitement médical
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Protéger l'oeil intact.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2020 Numéro de version 7 Révision: 09.01.2020

Nom du produit: KEMPEROL V 210 / BR (A), (B), (M)

(suite de la page 2)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

- Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.
Stocker au sec.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Température de stockage recommandée: 5 - 30 ° C

- Classe de stockage: 3

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
100-42-5 styrène	
VME	Valeur momentanée: 200 mg/m³, 46,6 ppm Valeur à long terme: 100 mg/m³, 23,3 ppm R2, risque de pénétration percutanée, (15)

- Informations relatives à la réglementation VME: ED 984, 10.2016

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire:

Si elle est utilisée correctement et dans des conditions normales, une protection respiratoire est pas nécessaire.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Filtre A/P2
Des dispositifs de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés selon la norme (DIN EN 141)

- Protection des mains:

Gants de protection

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2020 Numéro de version 7 Révision: 09.01.2020

Nom du produit: KEMPEROL V 210 / BR (A), (B), (M)

(suite de la page 3)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

- Matériau des gants
Matériaux recommandés:
Butylcaoutchouc
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm
Temps de pénétration (min.): < 480
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
Caoutchouc nitrile
épaisseur recommandée: ≥ 0,1 mm
Temps de pénétration (min.): < 10

- Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Lunettes et protection du visage - Classification selon la norme EN 166

- Protection du corps: protection étanche (EN 13034)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Indications générales	
- Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
- Odeur:	D'aromates
- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- valeur du pH:	Non déterminé.
- Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
- Point d'éclair	35 °C (DIN EN 22719)
- Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
- Température de décomposition:	Non déterminé.
- Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
- Densité à 20 °C:	1,16 g/cm³
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- Taux d'évaporation:	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
- Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 23 °C:	95 s (ISO 6 mm, DIN EN ISO 2431)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2020 Numéro de version 7 Révision: 09.01.2020

Nom du produit: KEMPEROL V 210 / BR (A), (B), (M)

(suite de la page 4)

- **Teneur en solvants:**	
VOC (CE)	3,80 %
- **9.2 Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**	
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**	Risque de polymérisation. Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
- **10.4 Conditions à éviter**	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**	Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**		
100-42-5 styrène		
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	2.000 mg/kg (rat) (female)
		1.000 mg/kg (rat) (male)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	NOAEC	0,21 mg/l (rat) (steam, female. 104 weeks)
	LOAEC	500 ppm (rat) (steam, male, 6 Hours)
	LC50/4 h	11,8 mg/l (rat)
3077-12-1 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)

- **Effet primaire d'irritation:**	
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**	Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**	Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**	Repr. 2
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**	Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**	Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**	Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**	
100-42-5 styrène	
NOEC	1,01 mg/kg (daphnia) (21 days, frehwater)
LC50	>1-<10 mg/l (Daphnia magna)
EC50	4,7 mg/l (daphnia) (48 hours, freshwater)
EC50	4,9 mg/l (ALGAE) (72 hours, freshwater)
EC50	>1-<10 mg/l (Daphnia magna)
LC50	10 mg/l (fish) (96 hours, freshwater)
	4,02 mg/l (Pimephales promelas) (96h)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2020 Numéro de version 7 Révision: 09.01.2020

Nom du produit: KEMPEROL V 210 / BR (A), (B), (M)

(suite de la page 5)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:	
- Indications générales:	Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	
- PBT:	Non applicable.
- vPvB:	Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales

- Catalogue européen des déchets	
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
08 04 11*	boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, ADN, IMDG	néant
- IATA	UN1866
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR, ADN, IMDG	néant
- IATA	RESIN SOLUTION
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR, ADN, IMDG	
- Classe	néant
- IATA	

- Class	3 Liquides inflammables.
- Label	3
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG	néant
- IATA	III
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	
- Marine Pollutant:	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:	
- ADR	
- Remarques:	Kein Gut der Kl. 3 gemäß 2.2.3.1.5 ADR / 2.3.2.5 IMDG-Code ADR / IMDG: Verpackung > 450 l = UN 1866 - Kl. 3 - HARZLÖSUNG, entzündbar - VPIII Außerhalb ADR / IMDG = UN 1866 - Kl. 3 - HARZLÖSUNG, entzündbar - VPIII Not goods of cl. 3 in accordance with 2.2.3.1.5 ADR / 2.3.2.5 IMDG-Code ADR / IMDG: Packaging > 450 l = UN 1866 - cl. 3 - RESIN SOLUTION, flammable - PGIII

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2020 Numéro de version 7 Révision: 09.01.2020

Nom du produit: KEMPEROL V 210 / BR (A), (B), (M)

(suite de la page 6)

-	Outside ADR / IMDG = UN 1866 - cl. 3 - RESIN SOLUTION, flammable - PGIII
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE	
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:	
- Indications sur les restrictions de travail:	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent. Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique: research & development

- Contact: research & development

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- Sources

- www.echa.europa.eu
- www.baua.de

IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance:
- www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-stoffdatenbank/index.jsp
- www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-dnel-liste

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.01.2020 Numéro de version 7 Révision: 09.01.2020

Nom du produit: KEMPEROL V 210 / BR (A), (B), (M)

(suite de la page 7)

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**